

Handicap et sexualité (Dossier)

En préliminaire : le modèle Stevenson aurait pu inclure un autre besoin fondamental, celui de sexualité.

Après de nombreux débats les concepteurs ont opté pour aborder le thème de la sexualité par les 10 autres besoins. Ceci s'explique par le souci de donner des réponses les plus réalistes possibles aux satisfactions inhérentes à ce besoin prégnant ou, au moins, de préciser les points les plus sensibles comme celui des relations sexuelles.

Vous trouverez, par conséquent, différentes données dans les catégories des besoins.

Bien évidemment, nous souhaitons vos contributions, vos avis, vos expériences sur ce thème.

Nous présentons ici, à des fins de repères, certaines fiches. Leur mot clé : Sexualité

La position de l'Anesm

Elle repose sur différentes approches de caractère international et globalisantes

L'étude [Qualité de vie en Ehpad](#)

Extraits sur la vie privée de l'étude de l'ANESM

La vie privée se définit comme quelque chose qui ne concerne que soi, qui ne regarde pas les autres.

Le droit à la vie privée est protégé par l'article 12 de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

La vie privée recouvre la notion de vie intime et d'intimité.

L'expression juridique de « respect de la vie privée » englobe à la fois le respect de l'intimité de l'utilisateur, la protection de son domicile, de son image, le droit à l'exercice de sa sexualité et de sa religion.

Le droit à la vie privée est reconnu par : * **la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948** : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur ou à sa réputation. (article 12) »

la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, ratifiée par la France en 1974 : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. (article 8, 1°)

Liste à puce Code Civil « Chacun a droit au respect de sa vie privée. (art.9) » **La jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme intègre le droit à la sexualité dans le droit à la vie privée**⁵⁰.

l'article L.311-3 du CASF et l'article 7 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale font appel à la garantie des droits fondamentaux dans les établissements, à savoir : le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité ⁵⁰ CEDH, 23

octobre 1981, Dudgeon

L'accueil en collectivité expose de nombreux aspects de la vie de chacun au regard de tous.

L'Anesm recommande alors de « protéger la vie privée des personnes accueillies en mettant en place des modalités d'organisation qui ne rendent pas public ce qui relève de cette sphère privée. p.51

Haute Autorité de la Santé

[Has autisme](#) : *chapitre sur la sexualité (p.38).*

La position de l'Unapei

- [La vie affective et sexuelle des personnes handicapées : position de l'Unapei \(2014\)](#)
 - [Vie affective et vie sexuelle Le point de vue de l'UNAPEI](#)
-

Approches autres

- [OMS et sexualité](#)
 - [Observatoire Régional de la Santé - Nord Pas de Calais \(orsnpdc\) : une étude sur rappelant les principales données...](#)
 - [Intimité des résidents : initiatives en France et en Europe](#)
 - [Une vidéo sur la sexualité pour les personnes atteintes ds troubles envahissant de la sexualité TED. Quebec.](#)
 - [une approche juridique blogavocat](#)
 - [Assistant sexuel](#)

 - [Un diaporama établi par le Cèdre bleu](#)
-

Les lieux d'intimité

L'une des conséquences pratiques est la mise à disposition physique et morale pour tout personne - handicapée physique ou mentale- d'un lieu permettant l'exercice de sa sexualité.

Les chambres des lieux de long séjours (EHPAD, Centre de convalescence de longue maladie, Foyers...) sont désormais considéré par l'OMS comme des domiciles. A ce titre, l'occupant peut en disposer librement (visiteurs, horaires, intimité...). Bien entendu, c'est une tendance : de nombreux obstacles d'ordre organisationnel, matériel, moraux existent.

Dans les lieux d'accueil sans chambre (par exemple dans un hôpital, dans une prison), des

lieux d'intimités sont à envisager.

- [La chambre d'intimité en institution \(Etude\)](#) : une étude très percutante faite au Quebec...

Des des hôtels proposent des chambres à l'heure donc à des prix abordables.

- [Hotel en journée](#)

Les documents

Vie affective et sexuelle en établissements et services médicosociaux

Reportage sur la vie affective et sexuelle des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre de soirées-débats organisées par la CRSA Lorraine et l'ARS ACAL les 16 et 23 mars 2016.

[CRSA Vie affective et sexuelle en établissements et services médicosociaux.](#)

Les aménagements

Des lits double en dans les établissements d'accueil et pour certaines chambres: Pourquoi pas ?

[Lit double gigogne](#)

À documenter...

[Ressources](#), [DossierDébat](#), [Affection](#), [Echange](#)

From:

<https://la-plateforme-stevenson.org/v2/> - **La Plateforme Stevenson**

Permanent link:

https://la-plateforme-stevenson.org/v2/ressources/agirpage/le_dossier_handicap_et_sexualite

Last update: **2022/10/29 10:44**

